

# FRANCE TOURISME IMMOBILIER

Société anonyme

Hôtel Le Totem

Les Près de Flaine

74300 ARACHES LA FRASSE

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

## FRANCE TOURISME IMMOBILIER

Société anonyme

Hôtel Le Totem

Les Près de Flaine

74300 ARACHES LA FRASSE

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

---

A l'assemblée générale de la société FRANCE TOURISME IMMOBILIER

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Convention de mise à disposition de personnel

Le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel avec la société VENUS.

La convention a été conclue pour les besoins de l'activité de la société car la taille du groupe ne permet pas à la société FRANCE TOURISME IMMOBILIER d'embaucher du personnel ayant des compétences pointues dans les différents domaines de son activité au regard du volume d'heures nécessaires pour accomplir ces tâches.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société VENUS a facturé à la société France TOURISME IMMOBILIER un montant de 11 200 euros pour 184 heures effectués par les salariés mis à disposition.

Les personnes intéressées sont :

- Monsieur Ludovic DAUPHIN, administrateur de la société FRANCE TOURISME IMMOBILIER est également Directeur Général Délégué de la société ACANTHE DEVELOPPMENT (société mère de la société VENUS) et représentant permanent de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, gérant de la société VENUS ;
- Monsieur Jean FOURNIER, Président Directeur Général de la société FIPP, administrateur de la société FRANCE TOURISME IMMOBILIER est également administrateur de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT (société mère de la société VENUS) ;
- Monsieur Alain DUMENIL est actionnaire détenant directement et indirectement plus de 10% des droits de vote des sociétés VENUS et FRANCE TOURISME IMMOBILIER.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 11 juin 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aidan', is written over a blue shield-shaped logo containing a white checkmark.

Albert AIDAN